

• (3.30 p.m.)

Il faut considérer une autre question. A Calgary et à Edmonton, on projette de construire ou on construit des immeubles à usages multiples à un rythme accéléré. On construit, par exemple, un centre commercial, surmonté de quatre ou cinq étages pour le stationnement des voitures et de 12 ou 15 étages d'appartements. Comment faire pour construire ce genre d'immeubles? Je suppose que l'on imposera des chiffres arbitraires à ceux qui les réaliseront. Mais jusqu'à ce que le ministre puisse dire exactement comment ces particuliers doivent s'y prendre pour des projets semblables, il restera une incertitude. J'ai dit que si nous les restreignons, certains genres d'immeubles commerciaux deviendront très rares et, en conséquence, les loyers coûteront plus cher. Nous devons suivre de très, très près cet amortissement différé. S'il y a fléchissement en 1970, ou si la conjoncture augure, pourrais-je dire, un certain relâchement économique pour 1970, le ministre devra pouvoir renverser rapidement la tendance qu'engendrera peut-être sa proposition qui, à la réflexion, ne sera pas lourde de conséquences.

Passons maintenant aux modifications tarifaires, monsieur l'Orateur. Là encore, selon le ministre, il est opportun de réduire les tarifs. Tous les députés conviendront, je crois, qu'il faut nous acheminer vers un régime de libre échange et qu'il convient d'abaisser nos tarifs. Notre attitude à la négociation Kennedy témoigne de notre adhésion à cette idée. Si l'on considère l'aspect principal de la négociation Kennedy, on constate que, même si le Canada et d'autres pays acceptaient d'exiger des droits moins élevés, ces réductions seraient faites graduellement afin d'éviter un bouleversement économique dans certaines régions. Le ministre a signalé que toutes les réductions qui devaient entrer en vigueur en 1972 seraient appliquées à compter du 4 juin dernier.

Il existe plusieurs industries au pays, et elles ne sont pas toutes en Ontario. Le ministre a expliqué son initiative en disant qu'il voulait alléger le fardeau en Ontario. En somme, 50 p. 100 de l'industrie de fabrication du Canada est situé en Ontario, et c'est dans cette province qu'il faut apporter des allègements. En d'autres termes, il faut atténuer les pressions sur la vie économique. Pourtant, en ce qui concerne l'amortissement différé, la province de Québec n'est pas incluse, et le Québec est la deuxième province industrielle en importance au pays. Je ne sais quel pourcentage elle peut représenter comparativement au total, mais il est très considérable. Les propositions découlant de la

[L'hon. M. Lambert.]

négociation Kennedy toucheront très sûrement le Québec. Cependant, on a prétendu que l'économie de cette province n'avait pas besoin d'être ralentie par des mesures visant les déductions pour amortissement. Des deux côtés, il y a conflit d'opinions à propos du Québec. La politique à son égard n'est pas cohérente. Je ne blâme pas le Québec de n'avoir pas été visé; j'estime simplement que le gouvernement a adopté la mauvaise attitude en ce qui concerne la construction domiciliaire. La population du Québec peut se réjouir de sa bonne fortune pour n'avoir pas été choisie, pour ainsi dire.

Je voudrais faire quelques observations au sujet des modifications tarifaires proposées. Premièrement, les producteurs canadiens avaient reçu l'assurance solennelle que les réductions tarifaires prévues à la négociation Kennedy seraient appliquées progressivement. Je me souviens que le prédécesseur du ministre, ainsi que d'autres dirigeants, avaient souligné que le taux de réduction serait graduel, afin que les gens n'en souffrent pas et qu'ils aient le temps de s'adapter et de modifier leurs installations de production, leur main-d'œuvre et leurs sources d'approvisionnement. On avait insisté là-dessus. Certes, on a réclamé peu d'indemnités de la caisse établie par le gouvernement et des autres facilités auxiliaires à cause de la nature progressive de la transformation. Le ministre ne peut dire maintenant, à la suite de cette expérience de 18 mois, depuis la mise en vigueur de la négociation Kennedy, que rien ne se produira. Il ne peut pas dire: «Les tarifs seront modifiés plus ou moins légèrement dès l'application de la négociation Kennedy. Mais si nous prenons des mesures radicales rien ne se produira.»

Que le ministre sache qu'aucun producteur, qui est lié par un contrat de travail à long terme prévoyant des hausses de traitements ou par un contrat semblable concernant la fourniture de matériaux, ne pourra tout à coup baisser ses prix à cause de la concurrence étrangère qu'espère le ministre. Celui-ci dit que les producteurs canadiens devront se montrer plus habiles. Apparemment, nous allons importer des articles des États-Unis, de la Grande-Bretagne, du Marché commun et d'ailleurs. Les fabricants canadiens, surtout ceux d'Ontario, devront donc réduire leurs prix et contribuer ainsi à enrayer l'inflation. J'éprouverais beaucoup plus de satisfaction si le ministre ne s'était pas contredit dans son exposé budgétaire. Il a annoncé que l'indice des prix à la consommation aux États-Unis avait augmenté à un rythme plus élevé qu'au Canada. L'un des grands problèmes des États-Unis aujourd'hui, c'est l'inflation, mais ils doi-